

## **RÉUNION DU CCR-EOS À SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE POUR RÉVISER LE MODÈLE DE GESTION DU MERLU ATLANTIQUE**

-----**Communiqué de presse du 4 juin : POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**-----

Le Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CCR-EOS) tiendra sa première réunion officielle en Galice afin d'analyser les implications biologiques et socio-économiques contenues dans la proposition de Règlement présentée par la Commission européenne au mois de mars. Ce règlement porte sur un plan de gestion du merlu du Nord et son entrée en vigueur est initialement prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le merlu du Nord est une espèce ciblée de haute valeur économique pour plusieurs flottilles de pavillon communautaire exerçant son activité de pêche dans les eaux occidentales septentrionales.

La réunion est parrainée par la *Consellería do Mar* (Direction de la mer) du gouvernement régional de Galice et aura lieu à Saint-Jacques de Compostelle le mercredi 17 juin (Hôtel Puerta del Camino, de 9h30 à 16h00). Rosa Quintana, conseillère de la *Consellería do Mar*, sera chargée d'inaugurer une réunion à laquelle participeront des représentants des principales organisations de producteurs et d'armateurs galiciens, des gérants des principales organisations de producteurs de 6 États membres (Espagne, France, Irlande, Royaume-Uni, Belgique et Hollande), des ONG et d'autres groupes d'intérêt, ainsi que du personnel de DG MARE, des représentants des administrations nationales, des experts scientifiques nationaux et des experts du CIEM.

Hugo González, vice-président du CCR EOS et président du Groupe de Travail sur la Mer Celtique, confie que cette réunion aidera à clarifier les doutes surgis en 2008 par rapport à la situation de cet stock en termes de niveaux de biomasse atteints en années précédentes, ainsi que la biomasse ciblée par la Commission et le calendrier temporel à l'atteindre pour arriver à une situation de rendement maximum soutenable. M. González se demande s'il pourrait être faisable d'atteindre une biomasse de RMS en 2015 à une vitesse plus réduite que cela proposé par la Commission sur sa proposition de règlement établissant un Plan de Gestion à Long Terme, compte tenu des tendances de réduction de la taille de la flotte et à une amélioration possible sur des modèles d'exploitation -maillage, zones de fermeture...- pour cette pêcherie.

Le CCR-EOS est une organisation qui a été formellement constituée en septembre 2005. Il a été récemment déclaré d'intérêt européen dans le cadre de la réforme de la Politique Commune de la Pêche. Le CCR-EOS est le principal organe de consultation de la Commission européenne dans le domaine de la gestion des pêcheries dans les eaux adjacentes à l'Irlande (mer celtique, mer d'Irlande), au Royaume-Uni (Ouest de l'Écosse et accès occidentaux) et à la France (Canal de la Manche).



Par essence, le CCR-EOS est un forum de dialogue ouvert auquel participent des représentants de l'industrie de la pêche et les ONG environnementales, des associations de consommateurs et d'autres groupes d'intérêt. Son objectif est de développer des initiatives propres ou d'émettre des avis en réponse à des procédures de consultation ouvertes par la Commission sur des questions liées à la gestion des ressources communautaires de la pêche.

Des renseignements complémentaires sur cette réunion (ordre du jour, documents de travail, aspects pratiques) sont disponibles à la section Réunions du site Web du CCR-EOS : [www.nwwrac.org](http://www.nwwrac.org)

*Secrétariat CCR-EOS - Board Iascaigh Mhara (BIM)*  
*Crofton Road - Dun Laoghaire – Co. Dublin*  
*Tél. : 00353 1 214 4100 / Courriel : [nwwrac@bim.ie](mailto:nwwrac@bim.ie)*